

COMMUNE DE COMBLAIN-AU-PONT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 27 novembre 2019

Présents : HENON Jean-Christophe, Bourgmestre, Président,
PAULUS Jean, VANGOSSUM Georges, WARZEE Pierre, GRIGNET-COX Cécile, Echevins,
CORNELIS Frédéric, Président du CPAS,
PIRLET Didier, FLAGOTHIER Frédéric, QUINTART Albert, WEISE Thierry, GILKINET Patrick, SURINGS Valéry, TOURNADRE Thibaut, PENDEVILLE-ROMAIN Johanna, MARECHAL Nicole, ~~CARA Jean-Pierre~~,
GODFRAIND Camille, Conseillers communaux,
BASTIN Jean-Claude, Directeur général,

Objet: Plan Stratégique Transversal de Comblain-au-Pont. -2.078.1

Le Conseil,

En séance publique

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et modifiant l'arrêté royal n° 519 du 31 mars 1987 organisant la mobilité volontaire entre les membres du personnel statutaire des communes et des centres publics d'aide sociale qui ont un même ressort ;

Le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale

Vu la délibération du conseil communal du 14 juin 2012 approuvant le programme communal de développement rural tel qu'élaboré au cours de processus prévu par la législation en la matière et tel que présenté et approuvé par la Commission Locale de Développement rural.

Vu la délibération du conseil communal du 23 mai 2019 approuvant Le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025

Vu la délibération du conseil communal du 23 mai 2019 validant le Plan de pilotage de l'école Communale de Comblain-au-Pont tel qu'il est à ce jour.

Vu la délibération du 27 juin 2019 du Collège communal approuvant le dossier de demande de renouvellement d'agrément de l'ADL pour la période 2020-2025, en ce compris : le diagnostic, l'étude AFOM et le plan d'actions comportant 4 priorités stratégiques, ainsi que les objectifs opérationnels à court, moyen et long termes, et 65 fiches-actions avec indicateurs ;

Vu la délibération du 08 août 2019 du Collège communal relevant dans les fiches ADL les actions prioritaires et/ou les actions à court terme (d'ici 2021) et moyen terme (entre 2022 et 2024) à intégrer au PST ;

Vu la délibération du 04 juillet 2019 du Collège communal marque son accord sur le Document Préparatoire de Synthèse (DPS) afin de permettre au DNF de poursuivre les démarches pour réaliser le Plan d'Aménagement Forestier (PAF) ;

Vu la décision du Collège communal du 21/11/2019 relative au plan stratégique communal 2019-2024 ;

Considérant que la première étape est d'arrêter la liste des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels et des actions à reprendre dans le PST;

Considérant que cette liste des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels et des actions à reprendre dans le PST a été dressée à partir de la déclaration de politique communale ainsi que des différents plans tels que Plan de Cohésion Sociale, Programme de Développement Rural, Plan d'actions de l'Agence de Développement Local, Plan de pilotage de l'école communale, Plan de mobilité, Plan de gestion du domaine forestier communal, ...

Considérant qu'après approbation de cette liste des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels et des actions à reprendre dans le PST, et en fonction des moyens disponibles seront fixés par le Collège et par les services concernés :

- Les référents politiques et administratifs des différentes actions

- L'évaluation des moyens à mobiliser pour ces actions
- La priorisation et la planification des actions

Prend connaissance

Du Plan Stratégique Transversal 2019-2024 dans l'état tel qu'arrêté par le Collège communal :

Programme stratégique transversal 2018-2024

Listes des actions

I. Volet externe

Objectif stratégique.1 : Services offerts : Être une Commune qui développe des services pour le bien-être des enfants et des jeunes ainsi que la qualité de vie pour les familles.

Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer la politique d'accueil de la petite enfance

Action 1.1.1 : Petite enfance : Favoriser l'implantation de milieux d'accueil pour les 0-6 ans (type crèche, ...).

Action 1.1.2 : Petite enfance : Favoriser l'installation des accueillantes et des gardiennes ONE.

Action 1.1.3 : Pérenniser la mise à disposition de locaux pour l'ONE à Poulseur en cas d'agrandissement de la Carambole.

Objectif opérationnel.1.2 : Proposer un enseignement communal s'inscrivant dans le cadre du Pacte d'Excellence et du développement des nouvelles pédagogies alternatives ou actives

Action 1.2.1 : Mettre en place des dispositifs favorisant la motivation des élèves, la continuité des apprentissages et le développement de la méthodologie en lecture

Action 1.2.2 : Mettre en place des dispositifs favorisant la continuité du matériel et des apprentissages dans le domaine des grandeurs ainsi que la compréhension des consignes

Action 1.2.3 : Passer par le concret, plus de continuité, plus de connaissances sur le trouble de l'apprentissage, plus d'échanges entre enseignants, plus de différenciation

Action 1.2.4 : Travailler le vocabulaire, plus de lectures fonctionnelles, varier les différents types de lecture, lire pour le plaisir

Action 1.2.5 : Mise en place de dispositifs visant à favoriser le plaisir et la motivation, à améliorer les techniques et les stratégies de lecture au travers de différents types de lecture

Action 1.2.6 : Mise en place de dispositifs visant la différenciation, la connaissance des troubles de l'apprentissage, à favoriser le bien-être, à favoriser la motivation et le plaisir chez les élèves

Action 1.2.7 : Mises en place de stratégies transversales au niveau des pratiques collaboratives, du plan de formation et du tronc commun M1 à la P6

Objectif opérationnel.1.3 : Améliorer la qualité des infrastructures scolaires communales

Action 1.3.1 : La pose de nouveaux revêtements de sol.

Action 1.3.2 : La pose de panneaux photovoltaïques.

Action 1.3.3 : La réalisation du « Programme Prioritaire des Travaux » à l'Ecole d'Oneux (remplacement de chaudières, placement de faux plafonds...).

Action 1.3.4 : La finalisation de la nouvelle classe à Oneux.

Action 1.3.5 : Continuer le développement des tableaux interactifs dans les différentes implantations.

Objectif opérationnel.1.4 : Garantir aux enfants l'accès dans leur commune d'un enseignement garantissant leur épanouissement, tant pour le moment présent que pour l'avenir, par l'accès à une pédagogie adaptée à chacun, ouverte sur leur environnement et dépassant les clivages.

Action 1.4.1 : Développer des synergies significatives entre les écoles des différents réseaux

Action 1.4.2 : Pérenniser l'aide aux devoirs

Action 1.4.3 : Favoriser les projets en relation avec la protection de la nature, biodiversité

Action 1.4.4 : Favoriser les actions "Promotion santé" et "bien-être"

Action 1.4.5 : Aide aux devoirs : Favoriser la remédiations en collaboration avec d'autres associations déjà actives dans ce domaine et en faisant appel aux bénévoles.

Action 1.4.6 : Actions de sensibilisation à une alimentation de qualité, promotion d'une alimentation saine et équilibrée (Green Deal Cantines Durables).

Action 1.4.7 : Actions de sensibilisation au patrimoine historique, mémorial et culturel de la commune

Action 1.4.8 : Actions de sensibilisation aux risques inhérents aux assuétudes ou addictions (jeux, GSM, ...)

Action 1.4.9 : Actions de sensibilisation à la sécurité routière

Action 1.4.10 : Favoriser les actions "Savoir être" et "Vivre ensemble"

Objectif opérationnel.1.5 : Consulter et responsabiliser les enfants et les jeunes

Action 1.5.1 : Organiser et animer le Conseil communal des Enfants

Action 1.5.2 : Organiser et animer un conseil communal des jeunes

Action 1.5.3 : Permettre aux membres des conseils consultatifs des enfants et des jeunes d'interpeller le Collège lors des séances du conseil communal.

Action 1.5.4 : En soutenant et en développant le travail réalisé avec nos jeunes par les associations et les services communaux, en les impliquant et en les intéressant davantage à la vie de notre commune.

Action 1.5.5 : Organiser et animer un Conseil consultatif des sports.

Objectif opérationnel 1.6 : Développer l'accueil extra-scolaire (accueil temps libre).

Action 1.6.1 : La rénovation de la « Carambole » d'Oneux : isolation, bardage extérieur et remplacement des châssis de fenêtres.

Action 1.6.2 : Adapter la capacité d'accueil à la Carambole de Poulseur.

Action 1.6.3 : Augmenter le potentiel d'accueil : capacité d'accueil, potentiel d'activités et temps d'accueil au niveau du service communal d'accueil extra-scolaire "La Carambole" et au niveau des autres opérateurs.

Action 1.6.4 : Soulager le coût financier de l'accueil extra-scolaire, de l'accès aux activités des différents opérateurs.

Action 1.6.5 : Promouvoir la qualité des services : taux d'encadrement, formation et soutien pour les opérateurs, qualité des équipements et du matériel.

Action 1.6.6 : Poursuivre les partenariats et les coordinations.

Action 1.6.7 : Assurer l'information pour les familles et professionnels au sujet de l'accueil temps libre ou accueil extra-scolaire.

Action 1.6.8 : En maintenant et en développant les stages et plaines de vacances sur le territoire communal.

Objectif opérationnel.1.7 : Soutenir les structures et développer les infrastructures permettant aux enfants et aux jeunes de s'épanouir et de se rencontrer.

Action 1.7.1 : Soutien aux associations assurant une politique de prévention auprès des jeunes (assuétudes, délinquance, décrochage scolaire).

Action 1.7.2 : En maintenant notre politique d'aide aux clubs et associations, aux mouvements de jeunesse, à la Teignouse, à la Maison des jeunes.

Action 1.7.3 : Sensibiliser les jeunes sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux.

Objectif stratégique.2 : Services offerts : Soutenir les structures et développer les infrastructures permettant aux enfants, aux jeunes, adultes et personnes âgées de s'épanouir et de se rencontrer.

Objectif opérationnel.2.1 : En créant des infrastructures ouvertes qui incitent à la rencontre, à la convivialité et à la pratique sportive.

Action 2.1.1 : En rénovant les plaines de jeux dans les différents villages.

Objectif opérationnel.2.2 : En créant des bâtiments qui incitent à la rencontre, à la convivialité, au bien-être et à la pratique sportive.

Action 2.2.1 : En construisant un nouveau Hall omnisports "Sports et Promotion Santé" avec le soutien de la Wallonie, de la Province, de LEM et la collaboration des clubs sportifs.

Action 2.2.2 : PONT-DE-SCAY Rénovation et réaménagement durable de la Maison de village et de ses abords.

Action 2.2.3 : En restaurant le bâtiment du cercle rue de la Carrière (Centre de Coopération Educative, activités sportives, mouvement de jeunesse "Les Scouts", local de rencontre.

Objectif stratégique.3 : Stimuler le développement d'une économie locale de transition, résiliente et favorable au climat, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et du numérique.

Objectif opérationnel.3.1 : Augmenter de manière significative la part des produits locaux de qualité et de saison (agriculture bio ou, à défaut, raisonnée) dans l'alimentation des collectivités (écoles, maisons de repos, crèches, CPAS, etc.), par la mise en place de deux actions d'ici 2030.

Action 3.1.1 : Inviter les collectivités locales (écoles, maisons de repos, crèches, CPAS, etc.) à adopter également le "Green Deal Cantines Durables" et, en tout cas, à mettre en œuvre les recommandations de celui-ci au sein de leur cuisine.

Objectif opérationnel.3.2 : Développer un circuit court de proximité pour une alimentation durable par la mise en place de 5 actions dès 2020

Action 3.2.1 : Réaliser et actualiser un répertoire et divers supports de promotion des producteurs locaux à diffuser sur internet, au Relais du Terroir, au bureau du tourisme et auprès des points de vente des produits locaux.

Action 3.2.2 : Stimuler et accompagner la mise en place d'un point-dépôt pour les producteurs locaux au Relais du Terroir à la Maison des découvertes.

Action 3.2.3 : Organiser et promouvoir la "place des producteurs locaux" à l'occasion du Grand marché de l'Ascension à Comblain-au-Pont.

Action 3.2.4 : Stimuler et coordonner la mise en place d'un petit marché de produits locaux couvert (type halle) à Poulseur, avec espace horeca.

Action 3.2.5 : Mettre en lien et faciliter les contacts entre les producteurs locaux et les commerçants locaux pour la promotion et la distribution de leurs produits locaux dans les commerces locaux sans autre intermédiaire que les commerçants.

Objectif opérationnel.3.3 : Stimuler le maintien et la reprise des petites exploitations agricoles familiales dont les chefs d'exploitation sont en fin de carrière, en favorisant l'accès à la terre et le développement d'une agriculture locale, extensive, diversifiée et durable, avec pour objectif de préserver une dizaine d'exploitations professionnelles d'ici 2030.

Action 3.3.1 : Stimuler et accompagner les chefs d'exploitation en fin de carrière à trouver un repreneur et accompagner celui-ci dans la reprise et la diversification des activités par l'identification des opportunités et partenaires locaux potentiels.

Action 3.3.2. : Organiser et animer des rencontres (table-ronde) avec les agriculteurs afin d'établir des liens entre eux et avec la commune et identifier une ou plusieurs action(s) commune(s).

Objectif opérationnel.3.4 : Augmenter la production locale et diversifier les types de produits à destination des circuits courts alimentaires, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, et pérenniser le nombre d'emplois générés par celle-ci, par la mise en place de 3 actions d'ici 2025.

Action 3.4.1 : Stimuler et accompagner l'implantation de nouveaux maraîchers locaux professionnels et/ou de nouvelles superficies de maraîchage, notamment dédiées aux légumes de conservation, dans les villages où il n'y en a pas 90

Objectif stratégique.4 : "Services offerts : Etre une commune qui développe des services pour répondre aux besoins des citoyens et en tenant compte des évolutions de contexte "

Objectif opérationnel.4.1 : Encourager les modes de vie sains pour la santé et le bien-être de tous.

Action 4.1.1 : Poursuivre l'installation de zones d'atterrissage de l'hélicoptère de Bra-sur-Lienne et continuer à mettre en place des actions de soutien à cette asbl.

Action 4.1.2 : Organiser des formations de premiers secours.

Action 4.1.3 : Installer des défibrillateurs dans certains bâtiments publics.

Action 4.1.4 : Promouvoir le don d'organes.

Action 4.1.5 : Étudier la faisabilité de l'implantation d'un Centre de Santé Intégré (maison médicale).

Action 4.1.6 : Poursuivre et développer la promotion de la santé et les actions de sensibilisation :

Ateliers bien être, Semaine de la santé, ...

Action 4.1.7 : Assurer la promotion des ordonnances médicales "Activités Physiques Adaptées".

Action 4.1.8 : Promouvoir les formations professionnelles liées à la santé, au bien-être et au sport .

Action 4.1.9 : Promouvoir les formations dispensées par la médecine du travail en vue de la prévention maladies et accidents.

Action 4.1.10 : Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques liés au stress à travers des tracts, conférences, ateliers, ...

Action 4.1.11 : Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques liés aux chutes à travers des tracts, conférences, ateliers, ...

Action 4.1.12 : Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques liés au surpoids à travers des tracts, conférences, ateliers,...

Action 4.1.13 : Sensibiliser, informer, communiquer sur les maladies graves et dégénératives et les aides possibles à travers des tracts, conférences, ateliers, ...

Action 4.1.14 : Sensibiliser, informer, communiquer sur la nécessité d'avoir un comportement préventif en terme de santé (mammographie, soins bucco-dentaires, dépistage du diabète,...

Action 4.1.15 : Salon de la santé Information, sensibilisation sur la santé en invitant tous les services en un seul lieu.

Action 4.1.16 : Stimuler et accompagner la création d'une maison médicale associant des médecins et d'autres professionnels liés à la santé (infirmier, kinésithérapeute, accueillant, assistant social, psychologue, ergo, ...).

Action 4.1.17 : Mise à disposition d'un local adapté pour les prises de sang Croix-Rouge".

Objectif opérationnel.4.2 : favoriser le droit au travail, à la formation via l'amélioration de l'image de soi.

Action 4.2.1 : Atelier d'estime de soi /de relooking /de confiance en soi.

Objectif opérationnel.4.3 : Mieux interagir avec le citoyen (dialogue).

Action 4.3.1 : La modernisation de nos outils de communication existants : site Internet (plateforme Android), réseaux sociaux, WebTV...

Action 4.3.2 : La création d'une newsletter communale.

Action 4.3.3 : L'installation d'écrans de communication permettant d'informer la population sur les services, les associations, les commerces existants...

Action 4.3.4 : La mise en place de consultations populaires permettant d'adapter la politique communale en tenant compte des ressources financières et humaines disponibles.

Action 4.3.5 : Accès aux élus sur rendez-vous.

Action 4.3.6 : Le renforcement de l'accessibilité aux services de l'administration communale.

Action 4.3.7 : La mise en place d'un PST(Plan Stratégique Transversal) dans le respect du code de la démocratie locale.

Objectif opérationnel.4.4 : Amener une prise de conscience collective de l'urgence de modifier nos habitudes de vie, de production et de consommation

Action 4.4.1 : développer en partenariat avec les acteurs locaux et/ou extérieurs des actions visant la transition et la citoyenneté.

Action 4.4.2 : Rencontrer et soutenir les acteurs locaux qui ont une expérience en matière de transition.

Action 4.4.3 : Sensibiliser et informer sur la notion de transition.

Action 4.4.4 : Soutenir le repair café.

Objectif opérationnel.4.5 : Travailler à un équilibre et l'accessibilité des logements sur la commune.

Action 4.5.1 : Soutenir le développement de l'Agence Immobilière Sociale (A.I.S.).

Action 4.5.2 : Attention à l'entretien du patrimoine immobilier d'Ourthe-Amblève Logement (O.A.L.).

Action 4.5.3 : Etre toujours à l'écoute des candidats bâtisseurs et/ou lotisseurs dans le respect de la ruralité de nos villages et en fonction de l'évolution des normes urbanistiques.

Action 4.5.4 : ménagement de deux logements « de transit » au Presbytère de Comblain.

Objectif opérationnel.4.6 : Assurer le droit à la mobilité

Action 4.6.1 : Formation théorique au permis de conduire .Former au code de la route des publics qui n'ont pas les moyens de financer leur formation eux-mêmes ou via leurs parents.

Action 4.6.2 : Taxi social.

Action 4.6.3 : Assurer la maintenance des abri-bus.

Objectif stratégique.5 : Vivre ensemble. Être une commune qui met tout en œuvre pour permettre le "Vivre ensemble"

Objectif opérationnel.5.1 : Dynamiser l'implication des habitants dans la vie communale en maintenant la consultation et l'échange avec les personnes concernées par les différents projets initiés. Promouvoir la citoyenneté active

Action 5.1.1 : Encourager et soutenir les associations et services qui aident les personnes à sortir de leur solitude, à s'intégrer et à reconstruire un projet de vie.

Action 5.1.2 : Mettre à disposition des locaux pour les cours de promotion sociale.

Action 5.1.3 : Structurer et favoriser le bénévolat pour apporter l'aide nécessaire aux personnes isolées, à mobilité réduite et non motorisées (ramassage des déchets verts, encombrants).

Action 5.1.4 : Développer et maintenir des actions qui favorisent l'intégration et la rencontre : la « Fête des Familles », la « Fête des Voisins », « Été Solidaire », « comités de quartier" »...

Action 5.1.5 : Favoriser les rencontres interculturelles avec les différentes communautés.

Action 5.1.6 : Organiser des rencontres-découvertes des associations actives dans la commune.

Action 5.1.7 : Dans les quartiers de logements sociaux, organiser des activités qui travaillent la convivialité et l'entraide de manière permanente/continue.

Objectif opérationnel.5.2 : Conforter les clubs et des ASBL dans le bien-fondé de leurs actions

Action 5.2.1 : Mettre en place une commission des associations afin de développer des synergies par rapport au mode de fonctionnement, aux démarches administratives et comptables, à l'acquisition ou au prêt de matériel...

Action 5.2.2 : Poursuivre notre politique d'aide financière et logistique envers nos clubs et associations.

Action 5.2.3 : Favoriser, soutenir et organiser le bénévolat.

Action 5.2.4 : Organiser la « Journée annuelle des Associations ».

Action 5.2.5 : Rénover les bâtiments permettant aux associations de rencontrer leur objet social.

Action 5.2.6 : Soutenir l'organisation, en 2021 puis en biennale, du Championnat du Monde de Moto Trial FIM - Trial GP, par une association sportive, en partenariat local avec les acteurs économiques locaux (entreprises et associations).

Objectif opérationnel.5.3 : favoriser le "bien vieillir" en mettant en place des solutions de proximité envisagées à moyen et long termes.

Action 5.3.1 : informer sur les solutions et services existants en matière de mobilité pour que chacun puisse bénéficier de l'aide dont il a besoin.

Action 5.3.2 : Organiser un salon des aidants proches.

Action 5.3.3 : Intégrer et impliquer les aînés dans la vie sociale en valorisant les apports du Conseil Consultatif Communal des Aînés et en dynamisant le CCCA.

Action 5.3.4 : Soutenir les personnes fragilisées et leurs proches en développant des réseaux d'aide via des personnes « relais ».

Action 5.3.5 : Faciliter l'accès aux soins de première ligne, mettre en place des actions de prévention pour un vieillissement actif et en bonne santé.

Action 5.3.6 : Mener une politique dynamique de logements adaptés pour qu'ils restent autonomes et gardent leurs liens sociaux.

Action 5.3.7 : Favoriser l'accès aux services de mobilité. Voir objectif stratégique "Services offerts. Etre une commune qui développe des services pour répondre aux besoins des citoyens et en tenant compte des évolutions de contexte ", objectif opérationnel "Droit à la mobilité).

Action 5.3.8 : Soutenir les rencontres entre aînés au travers de repas dans les villages et d'excursions.

Action 5.3.9 : Mettre en place une table de conversation et d'activités en wallon.

Objectif opérationnel.5.4 : Impliquer davantage les aînés dans la vie de nos villages

Action 5.4.1 : Développer un réseau de personnes « relais » pour nos seniors qui ont besoin d'une aide administrative, logistique ou autre.

Action 5.4.2 : Lutter contre l'isolement, en développant les actions du Conseil Consultatif Communal des Aînés et en favorisant le bénévolat des seniors actifs.

Action 5.4.3 : Organiser la « Journée des Aînés » avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés et les différents comités.

Action 5.4.4 : Maintenir les repas conviviaux dans nos villages, tout en y associant des conférences thématiques.

Action 5.4.5 : Organiser des excursions variées et enrichissantes (tant humainement que culturellement).

Objectif opérationnel.5.5 : maintenir une solidarité entre toutes et tous, de rompre l'isolement et de favoriser l'intégration.

Action 5.5.1 : Intensifier, le cas échéant, les missions et services rendus par le CPAS.

Action 5.5.2 : Mettre l'accent sur la politique de réinsertion en développant, le cas échéant, de nouveaux projets.

Action 5.5.3 : Créer un service de réinsertion socioprofessionnelle, via des articles 60 et 61 en créant un atelier de remise en état de meubles, un atelier de couture ou en renfort du personnel au Syndicat d'Initiative.

Action 5.5.4 : Promouvoir et développer le magasin de seconde main « La Belle à Faire ».

Action 5.5.5 : Mise en place d'ateliers "Echanges de savoirs" à destination des personnes isolées.

Action 5.5.6 : Mettre en place de nouvelles activités de rencontres de type : gym douce, ciné club des aînés, tricot.

Action 5.5.7 : Mise en place de permanences informatiques au domicile de personnes isolées socialement, familialement voire technologiquement.

Objectif opérationnel.5.6 : Renforcer la diversité et l'accessibilité culturelle

Action 5.6.1 : Développer les animations culturelles au sein de la Maison du Peuple, en partenariat avec les associations locales.

Action 5.6.2 : Poursuivre le travail de réorganisation et de développement du musée en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les associations locales.

Action 5.6.3 : Valoriser le patrimoine local par des expositions permanentes et temporaires au musée.

Action 5.6.4 : Permettre à nos artistes locaux de faire partager leur passion et leur art en organisant un week-end « Parcours d'artistes ».

Action 5.6.5 : Pérenniser les animations de qualité au sein de nos bibliothèques.

Action 5.6.6 : Développer des activités autour de la pierre.

Action 5.6.7 : Procurer un accès à la culture et au tourisme pour des publics ciblés (transport, délocalisation de spectacles, sensibilisation des lieux de spectacles, ...)

Objectif stratégique.6 : Cadre de vie - Patrimoine et aménagement du territoire. Être une commune qui préserve son patrimoine et son territoire

Objectif opérationnel 6.1 : Maintenir une politique d'entretien et d'investissement afin de conserver des voiries de qualité

Action 6.1.1 : COMBLAIN-AU-PONT : Rénovation du pont de Comblain-au-Pont, dans le respect des enjeux de mobilité et de sécurité.

Action 6.1.2 : COMBLAIN : Rénovation de la Place Neuforge, dans le respect des enjeux de mobilité et de sécurité pour les usagers faibles.

Action 6.1.3 : POULSEUR : Réfection et sécurisation de la Rue de la Passerelle.

Action 6.1.4 : PONT DE SÇAY : Réalisation d'une portion RAVeL le long de l'Amblève.

Action 6.1.5 : ONEUX : Travaux de réfection de voirie rue de l'Aunaie avec pose de ralentisseurs et radar préventif.

Action 6.1.6 : GEROMONT : Réfection de la Vieille Rue de Géromont avec aménagement d'une zone résidentielle (en intégrant une réflexion sur la problématique du parking).

Action 6.1.7 : Comblain : Aménagement de la traversée de Comblain-au-Pont (RN 654) 174

Action 6.1.8 : Comblain-au-Pont : Réfection des voiries du quartier "Rue du Moulin, Rue des Roches, Rue de la Gendarmerie.

Action 6.1.9 : Comblain-au-Pont : Réfection des voiries du quartier Rue de la Ferme et Rue du Centre.

Action 6.1.10 : GEROMONT : Réfection des voiries agricoles Rue de la Bovière et Tige de Géromont.

Action 6.1.11 : POULSEUR : Réfection de la voirie de la rue d'Anthisnes.

Action 6.1.12 : Comblain-au-Pont - Mont : Aménagement du sentier du Pasé des Gates.

Action 6.1.13 : PONT-DE-SCAY - ONEUX : Réfection du chemin vicinal de l'Amblève (itinéraire piétons).

Objectif opérationnel.6.2 : Préservation du petit patrimoine

Action 6.2.1 : Recensement, restauration et mise en valeur du petit patrimoine comblennois de manière intégrée aux futurs aménagements de sécurité, de mobilité et de convivialité dans les villages et hameaux de la commune.

Objectif opérationnel.6.3 : Maintenir une politique d'entretien et d'investissement afin de conserver des bâtiments en bon état d'entretien et adaptés à leur fonction ainsi qu'aux normes de sécurité et de qualité voiries de qualité.

Action 6.3.1 : POULSEUR : Rénovation du bureau de Police.

Action 6.3.2 : ONEUX : Remplacement de la toiture et du chauffage à la salle « L'Alliance » en partenariat avec l'ASBL gestionnaire.

Action 6.3.3 : Rénover le bâtiment du Cercle, en collaboration avec le CCE (Centre de Coopération Éducative) et l'Unité Scoute de Comblain-Poulseur.

Action 6.3.4. : Rénover les ateliers communaux

Action 6.3.5. : Rénover et isoler le complexe communal

Action 6.3.6. : Rénover la toiture de l'église de Comblain-au-Pont

Objectif opérationnel.6.4 : Optimiser le suivi des chantiers en cours.

Objectif opérationnel.6.5 : Révision de l'aménagement des bois communaux de Comblain-au-Pont.

Action 6.5.1 : Assurer la multifonctionnalité de la forêt

Action 6.5.2 : Promotion d'une forêt mélangée et d'âges multiples

Action 6.5.3 : Assurer la fonction sociale, éducative, culturelle et récréative

Action 6.5.4 : Maintenir la fonction cynégétique de la forêt

Action 6.5.5 : Assurer la fonction écologique de la forêt

Objectif opérationnel.6.6 : Préserver le caractère rural de la commune en respectant la qualité du bâti.

Action 6.6.1 : Maintenir et renouveler une CCATM (Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) en parallèle avec une consultation des citoyens concernés par les différents projets dans le cadre des enquêtes publiques ou de réunions citoyennes et permettre ainsi la participation du plus grand nombre .

Action 6.6.2 : Apporter des réponses aux préoccupations des citoyens en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Action 6.6.3 : Développer des outils de gestion et de développement du territoire.

Objectif opérationnel 6.7. : Entretien et rénovation des cimetières

Action 6.7.1. : Rénovation du cimetière de Saint-Martin

Objectif stratégique 7 : Cadre de vie --> sécurité et mobilité. Être une commune qui privilégie la sécurité et la mobilité.

Objectif opérationnel.7.1 : Améliorer l'accessibilité pour tous de nos espaces publics, notamment pour les PMR

Action 7.1.1 : Création d'un groupe de travail.

Action 7.1.2 : Formation de la population.

Objectif opérationnel.7.2 : Développer le nombre de déplacements mode doux et les échanges de flux touristiques entre Aywaille (pôle touristique et commercial du Pays d'Ourthe-Amblève) et Comblain-au-Pont (centre d'accueil et d'animation "Découvertes Nature et Tourisme"), et favoriser la découverte de la vallée de l'Amblève par la mise en oeuvre d'une action spécifique d'ici 2030

Action 7.2.1 : Participer au comité d'accompagnement du projet supracommunal de relais de l'Amblève entre Comblain-au-Pont et Aywaille.

Objectif opérationnel.7.3 : Limiter la vitesse excessive aux abords des villages et hameaux (en collaboration avec VIAS, la Police et la Wallonie)

Action 7.3.1 : À ONEUX : · Mise en place de ralentisseurs Sur les Oupires.

Action 7.3.2 : À HOYEMONT : · Mise en place de ralentisseurs à la sortie du village en direction d'Awan.

Action 7.3.3 : À MONT : · Mise en place de ralentisseurs Rue Havée Madeleine (entre le carrefour avec la Rue des Messes et la Place de la Fontaine) si nécessaire.

Action 7.3.4 : À GÉROMONT : · Mise en place de ralentisseurs Rue de la Chera.

Action 7.3.5 : À COMBLAIN : · Installation d'un radar répressif situés Quai du Vignoble et Rue d'Esneux, en accord avec le SPW et la Zone de Police du Condroz.

Action 7.3.6 : À POULSEUR : · Mise en place de ralentisseurs Rue de la Passerelle.

Action 7.3.7 : À POULSEUR : · Installation de radars répressifs situés Rue des Écoles et Rue d'Esneux, en accord avec le SPW et la Zone de Police du Condroz.

Action 7.3.8 : À SART : · Mise en place de ralentisseurs dans la traversée du village.

Action 7.3.9 : AU PONT-DE-SÇAY : · Installation d'un radar répressif situé Route d'Aywaille, en accord avec le SPW et la Zone de Police du Condroz.

Action 7.3.10 : AUX ÉCOLES : · Établir un plan de mobilité et de sécurité aux abords des bâtiments scolaires.

Action 7.3.11 : A ONEUX, mise en place de ralentisseurs Rue de l'Aunaie.

Objectif opérationnel.7.4 : Permettre à chacun de se déplacer en toute quiétude en renforçant les collaborations avec les acteurs de la sécurité

Action 7.4.1 : sensibiliser la Wallonie quant à la nécessité de sécuriser ces voiries en direction d'Esneux et d'Aywaille.

Action 7.4.2 : identifier les zones à risques, en partenariat avec la police.

Action 7.4.3 : accentuer la pose d'éléments signalétiques (« Nos enfants jouent ») et dissuasifs (chicanes) durant les vacances d'été .

Action 7.4.4 : En accord avec la Zone de Police et en fonction des statistiques accidentogènes, intensifier la prévention, la sensibilisation à la sécurité routière et la répression par l'installation de boîtiers pour radars répressifs.

Action 7.4.5 : Renforcer l'aspect multimodal de la gare de Poulseur.

Action 7.4.6 : Organiser des formations et des campagnes de sensibilisation pour et via les écoles mais également pour la population avec comme thématiques : Sécurité routière - Mobilité douce - Alternatives à la voiture : co-voiturage, transports en commun, vélo, ... - Impacts environnementaux de nos trajets, ...

Action 7.4.7 : Préparer un plan de rénovation et d'entretien des trottoirs et des liaisons piétonnes.

Objectif opérationnel.7.5 : Poursuivre le travail entamé (cfr PCDR) en vue de sécuriser les usagers faibles.

Action 7.5.1 : Mettre en place des zones de parking dans les hameaux et villages de la commune.

Action 7.5.2 : À POULSEUR : Prolongement du piétonnier Route d'Anthisnes, vers Fond du Sart (après le carrefour en direction de Mont).

Action 7.5.3 : À MONT : Aménagement d'un sentier entre la Place de la Fontaine vers la Voie du Condroz et le Tige de Pair à Mont.

Action 7.5.4 : A MONT : Aménagement du sentier qui va de la fin des trottoirs Rue Havée Madeleine vers le Pasè des Gattes et vers la Rue Sosson.

Action 7.5.5 : AU PONT-DE-SÇAY : Création de passages pour piétons éclairés Route d'Aywaille.

Action 7.5.6 : À COMBLAIN : Travaux d'aménagement de la traversée de Comblain (piétonnier, trottoirs et dévoiement permettant de limiter la vitesse sur la voirie régionale), en partenariat avec la Wallonie, en intégrant les enjeux de sécurité routière, de mobilité douce, de convivialité et de développement économique (y compris aménagement du cheminement le long du ruisseau du Moulin.

Action 7.5.7 : À ONEUX : Réouverture du sentier Vicinal parallèle à la Rue de l'Aunaie entre Oneux et le Pont-de-Sçay.

Action 7.5.8 : Piétonnier Fond du Sart.

Objectif opérationnel.7.6 : Renforcer la Police de proximité

Action 7.6.1 : Améliorer la communication avec les forces de l'ordre.

Action 7.6.2 : Renforcer la présence policière aux abords des écoles et sur le terrain.

Action 7.6.3 : Faire respecter les emplacements de parking.

Action 7.6.4 : Mettre en place et appliquer des sanctions communales administratives (SAC) qui permettront à notre Police de proximité de verbaliser les infractions de parking, les infractions environnementales et toutes formes d'incivilités.

Action 7.6.5 : Favoriser l'autonomie des enfants par la mise en place de brevets vélo et actions « défi l'école à vélo ».

Objectif opérationnel 7.7 : Préserver les chemins et sentiers

Action 7.7.1. Sentier du Pasé des Gates

Action 7.7.2. Chemin de l'Amblève

Action 7.7.3 Chemin de Saint-Martin

Action 7.7.4 Chemins plateau du Raideux

Action 7.7.5 Chemin du Moulin du Halleux

Action 7.7.6 Chemin de Géromont à Fairon

Action 7.7.7 Chemin de la Heid Kepenne

Objectif stratégique.8 : Environnement. Être une commune qui contribue à la protection de l'environnement

Objectif opérationnel 8.1 : Développer la biodiversité

Action 8.1.1 : Mettre des terrains appartenant à la commune à disposition des apiculteurs de la commune via des conventions.

Objectif opérationnel 8.2 : Assurer la protection et l'épuration des eaux

Action 8.2.1 : PONT DE SÇAY : Travaux d'égouttage au Pont-de-Sçay le long de l'Amblève, en fonction des priorités budgétaires de l'AIDE.

Action 8.2.2 : GEROMONT : Egouttage de la Vieille Rue de Géromont.

Action 8.2.3 : COMBLAIN-AU-PONT : Rue du Vicinal. Construction de la station d'épuration avec local à disposition des activités pédagogiques liées à l'épuration des eaux.

Action 8.2.4 : COMBLAIN-AU-PONT : Egouttage du quartier Rue du Moulin, Rue des Roches et rue de la Gendarmerie suivant résultats de l'étude AIDE.

Action 8.2.5 : COMBLAIN-AU-PONT : Egouttage de la rue du Chêne et de la rue de la Ferme suivant résultat de l'étude de l'AIDE.

Action 8.2.6 : Placement d'un égout sentier du pasé des Gates.

Action 8.2.7 : FOND-DU-SART : Mise en place d'une épuration autonome.

Action 8.2.8 : HOYEMONT : Mise en place d'une épuration autonome.

Action 8.2.9 : Comblain-au-Pont : Egouttage rive gauche de l'Ourthe (Quais)

Action 8.2.10 : ONEUX : Egouttage rue de l'Aunaie

Objectif opérationnel.8.3 : Développer une politique efficace de gestion et d'économie de l'énergie.

Action 8.3.1 : Améliorer la performance énergétique de nos bâtiments communaux, en nous basant sur le cadastre énergétique réalisé lors de la précédente législature.

Action 8.3.2 : Développer la production d'énergie verte en tenant compte de l'évolution des décrets wallons sur les compteurs intelligents.

Action 8.3.3 : Accompagner le gestionnaire de réseau (GRD) dans la modernisation et l'optimisation de l'éclairage public.

Action 8.3.4 : Communiquer à la population les informations liées à la production et à la consommation énergétiques.

Action 8.3.5 : Maintenir et développer la télégestion du chauffage des bâtiments communaux.

Action 8.3.6 : Favoriser le covoiturage.

Action 8.3.7 : Mise en place d'une plateforme interservices de réflexion et de coordination « développement durable ».

Objectif opérationnel 8.4 : Favoriser la production et la consommation durable

Action 8.4.1 : Favoriser les circuits courts par l'organisation de marchés de produits régionaux.

Action 8.4.2 : Privilégier l'achat d'équipements respectueux de l'environnement et labélisés.

Objectif opérationnel 8.5 : Lutter pour une gestion optimale des ressources naturelles

Action 8.5.1 : Superviser la gestion des bois communaux - en collaboration avec la Wallonie - tout en maintenant les normes PEFC.

Action 8.5.2 : Veiller à l'entretien et au balisage des chemins forestiers.

Action 8.5.3 : Poursuivre l'assainissement des eaux usées (Rénovation et création).

Action 8.5.4 : Semer des plantes mellifères pour préserver nos abeilles.

Action 8.5.5 : Lutter contre les plantes invasives en collaboration avec le SPW.

Action 8.5.6 : Poursuivre le soutien au projet de "mur géologique" en tant qu'outil de promotion du secteur vis-à-vis du grand public.

Objectif opérationnel 8.6 : Maintenir et développer des actions environnementales.

Action 8.6.1 : Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).

Action 8.6.2 : Semaine de l'Arbre.

Action 8.6.3 : Contrats de Rivières Ourthe et Amblève.

Action 8.6.4 : Soutenir les actions du Centre d'Initiation et de Formation à l'Environnement de Comblain (CIFEC).

Action 8.6.5 : Espaces verts à adopter par convention avec la commune.

Objectif opérationnel 8.7 : Optimiser la gestion des déchets

Action 8.7.1 : Organiser une action de nettoyage des sentiers avec des bénévoles et des associations.

Action 8.7.2 : Encourager le recyclage, les tris sélectifs, les collectes de déchets.

Action 8.7.3 : Réaliser l'acquisition d'un véhicule type « glouton » et de brosses mécaniques pour assurer la propreté de nos rues.

Action 8.7.4 : Pérenniser les formations « compostage », « création de produits d'entretien respectueux de l'environnement ».

Action 8.7.5 : Sensibiliser à une bonne collecte des déchets verts.

Action 8.7.6 : Assurer la bonne gestion et le maintenir en bon état d'entretien des salles du complexe communal.

Action 8.7.7 : Communiquer autour de l'échelle de Lansink afin de tendre vers le Zéro déchet (hiérarchie des différents traitements des déchets (prévenir, réemployer, recycler, valoriser et éliminer les déchets).

Objectif opérationnel 8.8. Gestion des cours d'eau non navigables

Action 8.8.1. Élaboration du plan P.A.R.I.S. Plan d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée

Objectif stratégique.9 : Développement économique local. Être une commune attractive sur la plan touristique et de l'économie locale

Objectif opérationnel 9.1 : Favoriser le développement et l'implantation d'activités économiques locales

Action 9.1.1 : Améliorant la signalétique de nos commerces, de notre secteur HORECA, des annonces relatives au logement.

Action 9.1.2 : Assurant la continuité d'un service informatif de qualité aux porteurs de nouveaux projets (création de commerces, installation d'indépendants...) grâce à l'Agence de Développement Local.

Action 9.1.3 : Accompagnant des projets porteurs de création d'emploi local.

Action 9.1.4 : Soutenant le marché émergent des produits locaux de qualité et les circuits courts.

Action 9.1.5 : Poursuivre la mise en œuvre de la campagne de promotion (et d'aide à la promotion) du commerce local et du marché hebdomadaire du jeudi : "Je commerce à Comblain".

Objectif opérationnel 9.2 : Stimuler et soutenir le développement d'au moins un projet d'économie sociale d'ici 2025 permettant la création d'au moins deux emplois locaux, ainsi que la formation et l'insertion de plusieurs personnes éloignées de l'emploi, en réponse à des besoins locaux en matière de commerces et services de proximité accessibles.

Action 9.2.1 : Soutenir la création et étudier le mode de gestion d'une nouvelle infrastructure (à l'ancienne Gare du vicinal) comportant au moins une cellule commerciale et un atelier, et destinée à accueillir, à moyen et long terme, au moins deux projets d'économie sociale portés par le CPAS en partenariat avec des associations locales.

Action 9.2.2 : Soutenir le développement du projet de magasin de seconde main "La Belle à faire" du CPAS en un projet d'économie sociale pouvant intégrer un lavoir social, un atelier de couture et peut-être un rayon d'équipements sportifs (en lien avec le futur hall omnisport situé à côté).

Action 9.2.3 : Accompagner et soutenir le projet d'atelier de réparation /dépôt-vente de meubles de récupération que le CPAS souhaite créer à l'ancienne gare du Vicinal en partenariat avec des associations locales.

Objectif opérationnel 9.3 : Stimuler le développement de Comblain-au-Pont comme pôle de la nouvelle filière "Découvertes Nature et Tourisme" du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève, en pérennisant et développant le rôle de l'asbl "les découvertes de Comblain" et de la "Maison des découvertes", via la mise en œuvre de minimum deux actions dès septembre 2022.

Action 9.3.1 : Soutenir et participer à la concrétisation du projet d'exposition permanente à la Maison des découvertes, dédiée aux 100 plus beaux sites naturels et patrimoniaux de l'Ourthe-Vesdre-Amblève, ainsi que son équivalent numérique sur le web.

Action 9.3.2 : Identifier et saisir les opportunités pour pérenniser et développer la filière "Découvertes Nature & Tourisme" au sein du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève, à l'échéance du projet européen obtenu par l'ADL et porté par l'asbl les découvertes de Comblain dans le cadre de la mesure 16.3 du PWDR 2014-2020, soit dès septembre 2022 (n+2).

Objectif opérationnel 9.4 : Stimuler le développement touristique durable.

Action 9.4.1 : Soutenir l'asbl « Les Découvertes », à travers ses activités et projets.

Action 9.4.2 : Mettre au point une meilleure signalétique pour les sites touristiques et le RAVel.

Action 9.4.3 : Accompagner les projets d'hébergement touristique de terroir (Gîtes et chambres d'hôtes).

Action 9.4.4 : Éclairer et mettre en valeur la Tour Saint-Martin et ses abords.

Action 9.4.5 : Maintenir un soutien logistique pour les actions du Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain/Pouleur ainsi qu'aux associations des différents villages de l'entité.

Action 9.4.6 : Rénover l'éclairage et le système électrique de la grotte.

Action 9.4.7 : Coordonner la campagne de promotion "ça se passe à Comblain" permettant la mutualisation d'achat d'espaces publicitaires, environ chaque mois, pour des événements à caractère touristique dans un toutes-boîtes de presse gratuite. N.B. : cette action inclut notamment la publicité du "marché hebdomadaire du jeudi".

Action 9.4.8 : Informer les exploitants touristiques et candidats à la création d'un nouvel hébergement touristique sur la législation en la matière (déclaration d'exploitation, reconnaissance, urbanisme, etc.) et les aides disponibles (subventions, promotion, etc.) et les encourager à solliciter une reconnaissance auprès du CGT voire d'autres labels

Action 9.4.9 : Aménagement du passage du RAVel dans le village de Comblain-au-Pont par le pont de Comblain, la Place Leblanc, la rue du Centre, la place Neuforge et le Quai du Cisaiwe.

Action 9.4.10 : Organiser et animer une table-ronde "tourisme et commerces" visant à réunir les opérateurs touristiques et commerçants locaux afin d'identifier une ou plusieurs action(s) commune(s) pour améliorer les retombées économiques du tourisme sur le commerce et vice-versa (ex Commission communale du tourisme et du Commerce).

Action 9.4.11 : Participer à la création du réseau cyclable "Vélo-tourisme à points-nœuds" en rive gauche de l'Ourthe (phase 2) en partenariat avec la Maison du Tourisme (GREOVA).

Action 9.4.12 : Stimuler et soutenir le syndicat d'initiative (RSI) dans la création de nouveaux itinéraires touristiques à caractère sportif et/culturel (Espace Trail, Route d'Artagnan, Route des

Sculptures, Sentier de la Mémoire, ...).

Action 9.4.13 : Contribuer à l'actualisation des panneaux d'accueil touristique aux entrées de la commune en y ajoutant certaines nouveautés notamment : la promotion des producteurs locaux et du petit marché des producteurs locaux, la promotion du mur géologique, la promotion du musée, etc.

Objectif opérationnel 9.5 : Favoriser la création d'emplois et soutenir la formation et l'insertion socio-professionnelle dans les entreprises locales et par le développement de nouveaux services.

Action 9.5.1 : Accueillir et accompagner les porteurs de projets.

Action 9.5.2 : Stimuler la création de / et participer à une commission supracommunale "Economie - Emploi-Formation" en Ourthe-Vesdre-Amblève" pour donner une structure à la plateforme Insertion socio-professionnelle, échanger entre opérateurs et mener des actions concertées en réponse à des problématiques propres à la région (métiers en pénurie, etc.) .

Action 9.5.3 : Stimuler et participer à un partenariat supracommunal pour la recherche de candidats et leur formation à des métiers de la pierre en pénurie.

Action 9.5.4 : Participer, avec les partenaires de la future Commission Economie-Emploi-Formation Ourthe-Vesdre-Amblève, à l'élaboration d'une fiche-projet favorisant la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dans des filières locales, dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Social Européen Plus pour la période 2021-2027.

Objectif opérationnel.9.6 : Informer (et échanger avec) les acteurs économiques locaux par la mise en place, dès 2020 et chaque année, d'au moins deux types d'actions

Action 9.6.1 : Organiser deux "Rencontres-entreprises" par an.

Action 9.6.2 : Rédiger et publier ou partager des actualités ou des événements sur des thématiques ciblées à l'attention des acteurs économiques locaux, ainsi que sur les travaux réalisés sur le territoire, dans le bulletin communal, sur le site internet et sur les pages Facebook de l'AD.

Action 9.6.3 : Actualiser les données et publier le répertoire des acteurs économiques locaux (entreprises, indépendants, professions libérales et asbl).

Action 9.6.4 : Coordination de la mise en forme des nouveaux outils numériques dont le site internet communal.

Objectif opérationnel.9.7 : Augmenter le nombre d'indépendants (professions libérales) ou salariés (création d'emplois) actifs dans les secteurs de la santé, de l'aide à domicile (aides ménagers notamment) et de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, par la mise en place d'au moins deux actions d'ici 2022.

Action 9.7.1 : Rencontrer des candidats médecins généralistes et stimuler leur installation à court terme sur le territoire de la commune.

Action 9.7.2 : Animer un groupe de travail, d'ici 2022, réunissant les indépendants (professions libérales) et salariés concernés par l'enjeu du maintien à domicile des personnes âgées afin d'étudier avec eux la mise en place de nouveaux services et de nouvelles activités permettant de prolonger le maintien à domicile d'une part et de développer leur activité, voire de créer de nouveau métier d'autre part (création d'une coupole, développement d'activités "sportives" de remise en forme en lien avec le futur hall omnisports, ...).

Action 9.7.3 : Stimuler un partenariat local pour le développement d'un ou plusieurs milieu(x) d'accueil de type "crèche" ou autre, complémentaire(s) aux accueillantes en place.

Action 9.7.4 : Stimuler et accompagner la création d'une maison médicale associant des médecins et d'autres professionnels liés à la santé (infirmier, kinésithérapeute, accueillant, assistant social, psychologue, ergo, ...).

Objectif opérationnel 9.8 : Favoriser l'implantation et le maintien des commerces locaux dans les centres des villages

Action 9.8.1 : Favoriser l'implantation et le maintien des commerces locaux dans le centre de Comblain-au-Pont , un des trois pôles commerciaux de la commune, par la concrétisation d'au moins trois actions spécifiques par an.

Action 9.8.2 : Soutenir la réaffectation de l'ancien hôtel-restaurant situé au centre de Poulseur et accompagner le futur propriétaire dans l'implantation d'une ou plusieurs nouvelles activités économiques au rez-de-chaussée commercial, voire aux étages.

Action 9.8.3 : Animer un groupe de travail, d'ici 2022, réunissant les indépendants (professions libérales) et salariés concernés par l'enjeu du maintien à domicile des personnes âgées afin d'étudier avec eux la mise en place de nouveaux services et de nouvelles activités permettant de prolonger le maintien à domicile d'une part et de développer leur activité, voire de créer de nouveau métier d'autre part (création d'une coupole, développement d'activités "sportives" de remise en forme en lien avec le futur hall omnisports - Sports et Promotion santé,

Action 9.8.4 : Aider à la réalisation, en concertation avec les commerçants concernés, d'un plan d'occupation et de répartition de l'espace public sur la Place Puissant améliorant la convivialité de l'espace, l'attractivité des commerces et terrasses, et la sécurité des piétons.

Action 9.8.5 : Contribuer au réaménagement de la traversée de Comblain (N654) afin de la rendre plus conviviale et attractive pour l'implantation de nouveaux commerces.

Action 9.8.6 : Stimuler et participer au réaménagement de la place Neuforge (à l'entrée de Comblain en venant de Hamoir par la N654) afin de la rendre plus conviviale (terrasses, mobilier urbain, etc.) et attractive pour l'implantation de nouveaux commerces.

Action 9.8.7 : Stimuler la création d'un nouveau petit îlot commercial sur le site de l'ancien garage Walhain au centre de Comblain-au-Pont (partenariat public-privé).

Action 9.8.8 : Stimuler et animer un partenariat local avec les commerçants du Pont-de-Sçay pour identifier des actions à mener afin d'améliorer la convivialité et de renforcer l'attractivité commerciale du quartier (traversée N633 et rue Liotte).

Objectif opérationnel 9.9 : Stimuler le développement d'un "Quartier nouveau" autour de la gare de Poulseur, en tant que "zone d'enjeux", à l'horizon 2030, en veillant à y intégrer au moins deux espaces adaptés aux services de proximité, petit artisanat et/ou petit commerce local, à vocation durable, par la réalisation d'au moins trois actions conjointes

Action 9.9.1 : Animer un groupe de travail réunissant les partenaires publics et privés, les riverains et les pouvoirs subsidiants afin de définir une vision commune des aménagements à réaliser (fiche-projet « quartier nouveau ») pouvant servir de base à des conventions de partenariat (revitalisation urbaine), demandes de subventions (DR) et demandes de permis ou CU2.

Action 9.9.2 : Stimuler et soutenir la réhabilitation et le réaménagement de l'ancienne scierie de Merbes-Sprimont (SAR de fait), avec maintien d'au moins un espace à vocation économique et une cellule commerciale, par le propriétaire du site ou par un promoteur privé, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la commune (Revitalisation urbaine).

Action 9.9.3 : Stimuler et soutenir l'acquisition d'une partie de l'ancienne cour à marchandise de la SNCB (SAR de fait) afin de pouvoir aménager une nouvelle voirie, un nouvel espace public et surtout de nouveaux espaces dédiés à des fonctions communautaires, artisanales, commerciales (minimum une cellule) et d'habitats.

Objectif stratégique.10 : Bonne gouvernance. Être une commune qui applique les principes de bonne gouvernance.

Objectif opérationnel 10.1 : Assurer une gestion saine et transparente, veiller à maintenir une politique fiscale efficace.

Action 10.1.1 : Respectant des balises budgétaires strictes.

Action 10.1.2 : Obtenant des subventions de la Wallonie pour réaliser nos projets.

Action 10.1.3 : Réalisant un budget participatif à l'intention des associations.

Action 10.1.4 : Développant de contrats-cadres pour les différents fournisseurs.

Objectif opérationnel 10.2 : Appliquer les principes de bonne gouvernance

Action 10.2.1 : Ainsi, des mécanismes comme la « motion de méfiance », inscrits dans le code de la démocratie locale, seront de stricte application en cas de manquement avéré.

Action 10.2.2 : Les membres du Collège s'engagent à n'avoir qu'un seul mandat politique rémunéré. Ils s'engagent à travailler à temps partiel, afin de remplir les missions liées à leur fonction.

Objectif opérationnel 10.3 : Assurer la communication avec les concitoyens

Action 10.3.1 : - Refonte du site internet de la commune.

II. Volet interne

O.S.1 : Objectif stratégique 1 : Être une administration communale qui privilégie un mode de gestion centré sur l'humain pour que les agents se sentent bien 316

Objectif opérationnel 1.1 : Objectif opérationnel 1 : Développer le sentiment d'appartenance et mener des actions pour un meilleur bien-être au quotidien

Action 1.1.1 : Offrir des moments de détente et de convivialité (espace détente, journée détente, yoga,....).

Action 1.1.2 : Reconnaître le travail des agents.

Action 1.1.3 : Se positionner sur les propositions d'amélioration des conditions de travail.

Action 1.1.4 : Définir et faire percoler la vision et les valeurs communes.

Objectif opérationnel 1.2 : Objectif opérationnel 2 : Développer une politique de gestion des ressources humaines basée sur la gestion des compétences

Action 1.2.1 : Faire du service du personnel un service de gestion du patrimoine humain.

Action 1.2.2 : Asseoir le rôle du service interne en prévention (SIPP) et l'élargir au "Bien-être et prévention des risques psycho-sociaux".

Action 1.2.3 : Se positionner sur les propositions d'amélioration des conditions de travail.

Action 1.2.4 : Permettre aux agents de mieux se connaître et communiquer entre eux.

Objectif opérationnel 1.3 : Objectif opérationnel 3 : Investir dans l'infrastructure et l'équipement pour le bien être des agents

Action 1.3.1 : Analyser/se positionner par rapport aux demandes des services techniques (atelier).

Action 1.3.2 : Analyser/se positionner par rapport aux demandes des services administratifs (informatique, climatiseurs).

Action 1.3.3 : Analyser/se positionner par rapport aux demandes des services entretien.

Objectif stratégique 2 : Objectif stratégique 2 : Etre une administration communale qui adapte son organisation aux évolutions de contexte

Objectif opérationnel 2.1 : Objectif opérationnel 4 : Adapter la structure organisationnelle aux besoins et aux évolutions de contexte

Action 2.1.1 : Formaliser l'organigramme actuel.

Action 2.1.2 : Formaliser les descriptifs de fonction.

Action 2.1.3 : Définir une structure idéale à mettre en place progressivement.

Action 2.1.4 : Identifier là où des binômes sont nécessaires.

Action 2.1.5 : Mener une réflexion sur la problématique de l'organisation de l'entretien des locaux.

Objectif opérationnel 2.2 : Objectif opérationnel 5 : Se sentir soutenu et disposer de l'information utile.

Action 2.2.1 : Structurer/Faciliter les interactions administration-Collège et simplifier la gestion des dossiers Collège.

Action 2.2.2 : Renforcer la coordination entre les services et la communication interne.

Objectif opérationnel 2.3 : Objectif opérationnel 6 : Mettre des outils en place pour mieux anticiper et faciliter la prise de décision

Action 2.3.1 : Démarrer la mise en place du contrôle interne.

Action 2.3.2 : Se mettre en conformité RGPD.

Action 2.3.3 : Définir et formaliser les objectifs stratégiques de la commune (PST ext).

Action 2.3.4 : Former aux nouveaux outils obligatoires : PST et contrôle interne.

Objectif opérationnel 2.4 : Objectif opérationnel 7 : Fluidifier certains processus opérationnels et alléger la charge de travail.

Action 2.4.1 : Faciliter la gestion et la consultation du courrier.

Action 2.4.2 : Créer un planning hebdomadaire des demandes d'intervention travaux.

Action 2.4.3 : Améliorer la gestion des dossiers transversaux.

Action 2.4.4 : Améliorer la coordination entre les services de l'administration et l'entretien/extrascolaire.

Action 2.4.5 : Adapter / renforcer les outils informatiques.

Action 2.4.6 : Externaliser certaines tâche.

Action 2.4.7 : Faciliter les interventions travaux sur le terrain.

Objectif stratégique.3 : Objectif stratégique 3 : Etre une administration communale qui répond aux besoins de la population.

Objectif opérationnel 3.1 : Objectif opérationnel 8 : Améliorer les interactions entre le citoyen et l'administration

Action 3.1.1 : Réaménager l'espace d'accueil.

Action 3.1.2 : Revoir l'organisation de l'accueil du citoyen.

Action 3.1.3 : Structurer les outils de communication externe.

Objectif opérationnel 3.2 : Objectif opérationnel 9 : Améliorer les services existants / développer de nouveaux services pour le citoyen

Action 3.2.1 : Mieux structurer les interactions avec les parents (extra-scolaire - temps de midi).

Action 3.2.2 : Se positionner sur les propositions de nouveaux services (opportunité politique).

Objectif stratégique 4 : Objectif stratégique 4 : Être une administration communale qui anticipe les besoins de maintenance

Objectif opérationnel 4.1 : Objectif opérationnel 10 : Améliorer le processus de maintenance

Action 4.1.1 : Compléter le cadastre des éléments du patrimoine.

Action 4.1.2 : Structurer un plan de maintenance (bâtiments, voirie, ...) à 5 ans.

Action 4.1.3 : Intervenir plus rapidement pour la réfection des bâtiments.

Action 4.1.4 : Structurer la coordination de la maintenance.

Objectif opérationnel 4.2 : Objectif opérationnel 11 : Poursuivre la rénovation des infrastructures

Action 4.2.1 : Analyser la faisabilité des projets d'infrastructure proposés et le cas échéant, les budgétiser/planifier.

Action 4.2.2 : Améliorer la gestion des accès de certains bâtiments.



PAR LE CONSEIL

Jean-Claude BASTIN
Directeur général

HENON Jean-Christophe
Bourgmestre

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Claude BASTIN
Directeur général

HENON Jean-Christophe
Bourgmestre